

Gilles MAIRE

Commissaire-enquêteur

8 Rue des Prés sur la ville

90100 JONCHEREY

Tel: 03 84 36 30 19 / 06 79 33 19 02

Mail: gillesmaire@yahoo.fr

Le 3 octobre 2024

Monsieur le Maire

En application de l'article R123-18 du code de l'Environnement, je vous transmets le procès-verbal de fin d'enquête publique.

Je vous demanderai de me faire part de vos observations éventuelles dans le délai maximum de quinze jours à compter de la date de réception de ce document.

Ces avis et précisions, me permettront probablement d'avoir une meilleure connaissance du dossier en cours et ainsi d'avoir un jugement plus éclairé sur les conclusions motivées qui seront apportées en final à ce dossier d'enquête publique.

Gilles MAIRE

Commissaire – enquêteur



Procès-verbal de fin d'enquête publique

L'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Abbévillers s'est déroulée du 2 septembre au 1^{er} octobre 2024 inclus soit pendant 30 jours consécutifs.

1) Modalités de l'enquête publique

Les pièces du dossier d'enquête et le registre ont été tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture au public de la mairie. Il était également possible d'émettre des observations et de consulter les pièces du dossier sur le site ouvert par la société « Préambules » à l'adresse internet mentionnée dans l'arrêté d'organisation.

Permanences

J'ai tenu au total 3 permanences conformément aux dispositions de l'arrêté d'organisation:

- lundi 2 septembre 2024 de 14h00 à 17h00,
- samedi 14 septembre 2024 de 8h30 à 11h30,
- mardi 1^{er} octobre 2024 de 9h00 à 12h00.

Au cours de ces 3 permanences, j'ai reçu 14 personnes venues se renseigner sur le dossier.

Déroulement de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat. Aucun événement contraire au bon déroulement de l'enquête n'est à signaler.

Affichage

Les dispositions pratiques et les modalités d'exécution de l'enquête figurent dans l'arrêté municipal n° 22/07/2024 de Monsieur le Maire d'Abbévillers.

Un avis d'enquête en format A2 de couleur jaune a été affiché au panneau extérieur de la mairie à compter du 8 août 2024 et pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que j'ai pu le constater lors de mes visites des lieux et à chacune de mes permanences. Cet affichage a également été effectué sur les 8 panneaux répartis sur le territoire communal

Publicité

L'enquête a été annoncée le mercredi 14 août 2024 dans le journal l'Est Républicain éditions de Montbéliard et Besançon Haut Doubs et le vendredi 16 août dans le journal la Terre de chez nous. Elle a été rappelée, dans ces mêmes journaux, respectivement les 5 et 6 septembre 2024. L'avis d'enquête a également fait l'objet d'une diffusion aux habitants d'Abbévillers. Enfin l'enquête était rappelée sur le panneau lumineux en centre village.

2) Bilan des observations (Cf. document annexe)

La participation à cette enquête a été importante.

740 « visiteurs » se sont rendus sur le site dédié et 291 téléchargements de documents ont été effectués.

- 2 observations ont été portées au registre numérique
- 1 observation transmise par courrier (identique l'observation N° 1 version numérique) a été reçue en mairie après la clôture de l'enquête

3) Synthèse des points abordés

Lors des entretiens, les demandes concernaient essentiellement

- des renseignements concernant leurs parcelles et leur environnement immédiat
- une demande précise concernant la zone 1AU « au Suelot » supprimée
- une demande concernant la zone 2AU supprimée

4) Demandes du Commissaire enquêteur.

La mise en compatibilité avec le SCoT de Pays de Montbéliard Agglomération est l'objectif affiché pour cette modification du PLU.

Dans son avis le SCoT a émis un avis favorable au projet avec réserve en ce qui concerne le nombre de logements retenus pour le projet (36 logements). La commune, pour sa part, a identifié 40 à 45 logements possibles pour la période des 15 ans à venir. Quels sont les éléments à faire valoir permettant de lever cette réserve ?

Annexe : Observations recueillies en cours d'enquête

Observation n°1 (Email)

Proposée par Mme DUNET SPETZ MARTINE et Mr SPETZ Philippe
(philippe.spetz@free.fr)

Déposée le lundi 30 septembre 2024 à 17h47

Objet : Fwd: DOSSIER QUI SERA ENVOYÉ COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'attention de Mr MAIRE Gilles Commissaire enquêteur à Abbéville,

Vous trouverez en pièces jointes nos observations et propositions concernant la zone 1AU au SUELOT car nous sommes propriétaires de 2 parcelles.

En espérant que notre argumentation retiendra toute votre attention.

Mme DUNET SPETZ MARTINE Mr SPETZ Philippe

9 documents associés

contribution_1_Email_1.png

contribution_1_Email_2.png

contribution_1_Email_3.png

contribution_1_Email_4.png

contribution_1_Email_5.png

contribution_1_Email_6.png

contribution_1_Email_7.pdf

contribution_1_Email_8.odt

contribution_1_Email_9.png

Extrait des éléments mentionnés dans le document n°1

Remarque n°1

La zone citée comprend un accès par la zone Sud (voir documents joints) depuis l'impasse du Suelot et est donc facilement accessible. De plus nous laisserons un accès pour le terrain voisin de M. et Mme CUPPILLARD. Donc l'accès problématique, puisque prévu tout contre une maison de maître, doit être modifié

Remarque n°2 : risque naturel au dire des élus

En s'appuyant sur les arrêtés portant sur les risques naturels et technologiques majeurs et l'état des risques et pollution, ils concluent que ce secteur n'est pas soumis à des risques particuliers

Remarque n°3 : présence de vergers à protéger les arbres fruitiers situés sur les 2 zones à l'est ne méritent pas l'appellation « vergers » car le peu d'arbres fruitiers sont très anciens et n'ont aucun rendement. Nous demandons que nos parcelles ne soient pas concernées par les contraintes d'aménagement

En conclusion au vu des remarques et des documents fournis, nous vous demandons de modifier le projet de modification du PLU concernant la zone 1AU au Suelot de façon à ce que nos terrains restent en zone 1AU

Les autres documents en pièces jointes sont relatifs au droit de passage accordés en limite sud

Observation N°2

Proposée par CUPILLARD Catherine
(jacky.cupillard@orange.fr)

Déposée le mardi 1 octobre 2024 à 11h03

Adresse postale : 32 Grande Rue 25310 ABBEVILLERS

A l'attention de Mr MAIRE Gilles Commissaire Enquêteur à Abbévillers,

Bonjour Monsieur,

Merci de bien vouloir prendre en considération nos remarques concernant l'avis d'enquête du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abbévillers, zone 1AU Au Suelot.

1) Mme Dunet Martine et M. Spetz Philippe possèdent un accès par la zone sud depuis l'impasse du Suelot et nous laissent un droit de passage à notre terrain AC216 ce qui permettrait de solutionner le problème du passage prévu tout contre une maison de maître.

2) Concernant les risques d'instabilité structurelle avec risque d'éboulement, nous n'avons rencontré jusqu'à ce jour aucun problème, aucune instabilité n'a été constatée lors de l'entretien de la parcelle.

3) Nous ne pouvons pas considérer ce terrain comme verger, il ne reste plus que trois arbres qui n'ont plus de rendement car trop vieux.

En conclusion au vu de nos remarques, nous vous demandons que nos terrains restent en zone 1AU Au Suelot.